



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance ordinaire du 24 novembre 2021*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, **le vingt-quatre novembre deux mil vingt et un à vingt heures**, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Jean-Michel MAGARD	X		
Denis BELLINGER	X		
Gaëlle BESSIN		X	Céline CARRERE
Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)		X	
Céline CARRERE (SCHOENECKER)	X		
Isabelle CORNETTE (MATOWICS)	X		
Alain COURCELLE	X		
Frédéric DROUIN	X		
Charles HEINE		X	Céline CARRERE
Isabelle HIGUET (WEISS)	X		
Sébastien KOUN	X		
Sandrine LECLERC (PETITJEAN)		X	Alain COURCELLE
Emmanuel LEVAUX	X		
Christine MANGIN (BOESPFLUG)		X	Frédéric DROUIN
Fabrice MAUFAY	X		
Carine PIZZITOLA (NOEL)		X	
Damien POISOT		X	Raphaël REYSZ
Raphaël REYSZ	X		

Nombre de conseillers	
Elus :	19
En fonction :	18
Présents :	11
Votants :	16

Date de la convocation
17 novembre 2021

Secrétaire de séance
Isabelle HIGUET

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation de la précédente séance

Point n° 1 : 2021 – 33 – Mutualisation – Création d'un groupement de commandes permanent entre la C.C.A.M. et ses communes membres

Point n° 2 : 2021 – 34 – Révision des tarifs de location de la salle de Reinange.

Point n° 3 : 2021 – 35 – Adhésion à la mission « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Point n° 4 : 2021 – 36 – Travaux de rénovation de l'école maternelle

Point n° 5 : 2021 – 37 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) / Dotation de soutien à l'Investissement public Local (D.S.I.L.) 2022

Point n° 6 : 2021 – 38 – Adhésion à Energéthic

Point n° 7 : 2021 – 39 – Décisions budgétaires modificatives

Point n° 8 : 2021 – 40 – Création d'une régie municipale

Point n° 9 : 2021 – 41 – Subventions exceptionnelles

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame Isabelle HIGUET (WEISS) est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil Municipal en date du 31 août 2021**

Monsieur le Maire soumet au vote, le procès-verbal de la séance du 31 août 2021 qui est approuvé à l'unanimité

### **2021 – 33 : Mutualisation – Création d'un groupement de commandes permanent entre la C.C.A.M. et ses communes membres**

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle, il est apparu opportun de créer un groupement de commandes permanent (pour toute la durée du mandat) entre la C.C.A.M. et ses communes membres dans différents domaines d'intérêt commun.

Les dossiers traités en priorité porteront sur les thématiques suivantes :

- Traitement des chenilles processionnaires
- Traitement des forêts scolytées.

Le coordinateur du groupement est la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan représentée par son Président et, par délégation, par son assesseur en charge de la mutualisation.

A noter que chaque thématique nouvelle sera analysée par la commission « Mutualisation » puis présentée en Bureau Communautaire pour avis et validation.

Un projet de convention constitutive de groupement est joint à la présente délibération.

La convention permanente permet de gagner du temps puisqu'elle n'a pas à être approuvée par chacun des membres avant le lancement de chaque nouveau marché.

En fonction de ses besoins, la commune reste néanmoins libre de s'engager dans la passation de la commande.

En conséquence, en amont du lancement d'une procédure d'achat, les communes signataires de cette convention seront sollicitées pour connaître leurs besoins (avec une date limite de réponse impérative).

En ce qui concerne le fonctionnement, les rôles seraient notamment répartis de la manière suivante :

#### **CCAM (coordinateur du groupement)**

- Recensement des besoins
- Rédaction du D.C.E. (C.C.A.P., C.C.T.P. ,...) et envoi de la publicité
- Analyse des offres
- Attribution et notification du marché
- Gestion des éventuels avenants à intervenir

#### **Commune**

- Suivi technique des prestations
- Suivi financier (les communes passeront leurs commandes et régleront directement les prestations les concernant).

Les frais de publicité seront pris en charge par la C.C.A.M.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

VU LE Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

VU le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;

CONSIDERANT l'opportunité de constituer un groupement de commande permanent dans certains domaines de manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle ;

CONSIDERANT la nécessité d'une délibération concordante pour approuver l'intégration de la commune à ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, à l'unanimité, décide

- D'APPROUVER la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la C.C.A.M. et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la C.C.A.M. comme coordinateur ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement jointe en annexe et d'en approuver ses termes ;
- D'APPROUVER la délégation donnée à Monsieur le Maire afin de conclure tout avenant à ladite convention.

### **2021 – 34 : Révision des tarifs de location de la salle de Reinange**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs de la location de la salle de Reinange s'élèvent à ce jour à 125,- € pour les habitants de Volstroff et à 190,- € pour les extérieurs.

Compte-tenu des coûts d'entretien de ce local à l'issue des occupations de fin de semaines, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de porter ces tarifs de location à, respectivement, 180,- € et 250,- €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- FIXE à :
  - o 180,- € la location de la salle de Reinange pour les résidents de Volstroff
  - o 250,- € la location de la salle de Reinange pour les personnes extérieures à Volstroff.
- DIT que cette nouvelle tarification sera applicable pour toutes nouvelles demandes de location à compter de la présente délibération.

### **2021 – 35 : Adhésion à la mission « RGD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGD », proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle (dit le « CDG57 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20.000.000,- €), conformément aux articles 83 et 84 du RGD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG57 présente un intérêt certain.

En effet, par délibération en date du 29 septembre 2021, le CDG57 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

Le CDG57 propose, par conséquence, la mise à disposition d'une solution informatique dédiée à cette mission ainsi que son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Ainsi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas réserver une suite favorable à la proposition d'adhésion à la mission « RGPD » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle.

### **2021 – 36 : Travaux de rénovation de l'école maternelle**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2015, le projet d'Extension et de Rénovation de l'Ecole Maternelle du groupe scolaire Saint Exupéry avait été adopté par le Conseil Municipal.

Cependant, compte-tenu de l'importance de ces futurs travaux et de l'impact financier que ceux-ci auront sur les finances communales, il avait été décidé de les scinder en deux opérations distinctes, à savoir en phase 1, l'extension de l'école maternelle et en phase 2, la rénovation de celle-ci.

C'est ainsi qu'en septembre 2018, a eu lieu l'inauguration de l'extension de l'école maternelle (phase 1), en présence notamment de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville.

A présent, il convient de poursuivre ces travaux par la phase 2, la rénovation de l'école maternelle. Des devis ont été présentés pour un montant approximatif de 187.000,- T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'engager les travaux de rénovation de l'école maternelle du groupe scolaire Saint Exupéry (phase 2).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les devis afférents à cette opération.
- INSCRIT la dépense au budget de la commune.

### **2021 – 37 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) / Dotation de soutien à l'Investissement public Local (D.S.I.L.) 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat / du Département de la Moselle au titre de la D.E.T.R. / D.S.I.L. 2022.

### **2021 – 38 : Adhésion à Energéthic**

Madame Isabelle CORNETTE, Adjointe au Maire, réaffirme la volonté municipale de maîtriser les coûts de l'énergie notamment pour les besoins en électricité des divers bâtiments communaux.

Dans cette optique, cette dernière a rencontré la société Energéthic, sise à BARONVILLE, Moselle, représentée par Monsieur Dominique ISLER qui a confirmé, après visite sur site, son vif intérêt pour la création d'une centrale citoyenne sur nos bâtiments, notamment sur la salle polyvalente Arc-en-ciel et sur nos écoles ultérieurement.

Cependant, afin de pouvoir lancer les études de structure et de faisabilité de la centrale, il est demandé à l'assemblée un engagement par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire de la toiture d'un bâtiment municipal – dans un premier temps celle de la salle arc-en-ciel – en vue d'installer et d'exploiter des panneaux photovoltaïques.

Cette convention est assortie d'une entrée au capital de la coopérative à une hauteur de minimum de 200 parts soit 10.000,- €.

Mais, si les études montrent une infaisabilité, le projet serait abandonné et la commune serait alors libérée de fait de son obligation de signature de la convention et d'entrée au capital de la coopérative.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DECIDE d'adhérer à Energetic.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention d'occupation temporaire de la toiture de la salle arc-en-ciel, voire même celles des écoles, en vue d'installer et d'exploiter des panneaux photovoltaïques.

### **2021 – 39 : Décisions budgétaires modificatives**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

##### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2121	OPNI	Arbres et arbustes	300,-
21	2135	OPNI	Installation d'une cuisine	1.500,-
21	21578	OPNI	Guirlandes lumineuses	450,-
21	2158	OPNI	Outillage	1.200,-
21	2184	OPNI	Mobilier autre que de bureau	3.450,-
<b>Total</b>				<b>6.900,-</b>

##### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2183	10015	Matériel de bureau et informatique	-6.900,-
<b>Total</b>				<b>-6.900,-</b>

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

##### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	6455	Cotisation pour assurance du personnel	1000,-

##### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Nature	Montant
013	6419	Remboursement rémunérations du personnel	-1000,-

## **2021 – 40 : Création d'une régie municipale**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE le principe de création d'une régie municipale.

## **2021 – 41 : Subventions exceptionnelles**

A la suite d'enquêtes menées auprès des jeunes, les communes de Volstroff et de Metzervisse, en partenariat avec les associations locales, leur ont proposé, au mois de juillet 2021, deux semaines d'activités appelées « JEUX'NAISSENT ».

Ces animations ont connu un vif succès.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'octroyer, à chaque association du village s'étant investie dans cette opération, une subvention exceptionnelle d'un montant de 75,- € par séance animée.

Le décompte s'établit ainsi :

- Club de danse : 1 séance à 75,- €
- Association Sportive de Volstroff (A.S.V.) : 2 séances à 75,- € chacune, soit 150,- €.
- L'Univers de GaMa : 2 séances à 75,- € chacune, soit 150,- €
- Ping Volstroff : 2 séances à 75,- € chacune, soit 150,- €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder des subventions exceptionnelles aux associations concernées par l'opération « JEUX'NAISSENT », selon le barème établi ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Jean-Michel MAGARD

Denis BELLINGER

~~Gaëlle BESSIN~~

~~Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)~~

Céline CARRERE (SCHOENECKER)

Isabelle CORNETTE (MATOWICS)

Alain COURCELLE

Frédéric DROUIN

~~Charles HEINE~~

Isabelle HIGUET (WEISS)

Sébastien KOUN

~~Sandrine LECLERC (PETITJEAN)~~

Emmanuel LEVAUX

~~Christine MANGIN (BOESPFLUG)~~

Fabrice MAUFAY

~~Carine PIZZITOLA (NOEL)~~

Damien POISOT

Raphaël REYSZ